

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT**

Avis est donné que le conseil d'agglomération a adopté, à son assemblée du 30 août 2007, le règlement suivant,:

RCG 07-018 **Règlement autorisant un emprunt de 7 330 000 \$ afin de financer les travaux pour la réalisation d'une conduite principale d'aqueduc, de fondation de rue, de trottoirs, de bordures, de pavage, d'éclairage, de signalisation et autres infrastructures souterraines dans le cadre du prolongement du boulevard Cavendish vers le nord ainsi que les travaux de réaménagement de l'intersection Saint-Exupéry et Marcel-Laurin dans l'arrondissement de Saint-Laurent, les travaux relevant de la compétence de l'agglomération de Montréal**

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 25 septembre 2007.

Le conseil d'agglomération a également adopté, à son assemblée du 20 septembre, le règlement suivant:

RCG 07-022 **Règlement sur la transformation du site de l'ancien hôpital Bellechasse situé au 3950, rue de Bellechasse**
Ce règlement a pour objet d'autoriser la transformation de l'immeuble aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires.

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Montréal, le 4 octobre 2007

Le greffier par intérim de la Ville
M^e Yves Saindon